

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 659

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 42 TER

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« I. – Au deuxième alinéa de l'article L. 422-3 et au *e* de l'article L. 423-2 du code de la propriété intellectuelle, la référence : « *b* » est remplacée par la référence : « 2° ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.